

## Formulaire d'inscription pour les hôtels et les homes

### Brise-jets gratuits et/ou pommeau de douche à prix réduit

# Programme suisse de protection du climat

# Économies d'eau chaude

#### Informations sur l'organisme (partenaire du programme)

Type des entités équipées:

(hôtel, home) \_\_\_\_\_

Nom du partenaire du programme:

(propriétaire, gestionnaire de bâtiment) \_\_\_\_\_

Prénom/nom de l'interlocuteur: \_\_\_\_\_

Fonction de l'interlocuteur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

NPA & lieu: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

#### Informations sur l'installation (si inconnues, estimation)

Nombre de bâtiments: \_\_\_\_\_

Nombre de chambres / appartements: \_\_\_\_\_

Nombre total de pommeaux de douche  
(modèle Aquaclis Prosecco 7l/min – CHF 10.- / pièce)



: \_\_\_\_\_ (seul ce modèle est facturé)

Nombre total brise-jets pour les douches  
(modèle PCW-o2 de Neoperl 9l/min)



: \_\_\_\_\_



Ø M22 : \_\_\_\_\_



Ø M24 : \_\_\_\_\_

Nombre total de robinets: \_\_\_\_\_

Début prévu de la réalisation (mois/année): \_\_\_\_\_

#### Envoi du formulaire d'inscription

Veuillez envoyer le formulaire d'inscription par e-mail ou par voie postale à ecoLive, représentant de la fondation myclimate en Suisse romande:

**eau-chaude@ecolive.ch**

ecoLive  
Olivier Brüggemann  
Rte de Valavran 1  
CH-1293 Bellevue



Après réception et vérification du formulaire d'inscription, nous vous contacterons. Pour toute question, nous nous tenons à votre disposition au +41 22 732 24 55 ou par e-mail.

## Critères d'admission

**Le partenaire sera admis au programme d'économies d'eau chaude uniquement s'il remplit tous les critères d'admission.**

- ✓ Les brise-jets à bas débit sont installés uniquement chez les consommateurs d'eau chaude disposant d'une production d'eau chaude **basée sur les énergies fossiles**.
- ✓ L'installation des brise-jets à bas débit est réalisée par des personnes formées (en règle générale, les concierges) par myclimate (ou un de ses partenaires) ayant reçu les brochures d'installation et les formulaires.
- ✓ Seuls des brise-jets à bas débit repérés de façon univoque et fournis gratuitement par myclimate sont installés.
- ✓ Les installateurs remplissent les formulaires d'installation conformément à la réalité. Le partenaire du programme envoie les formulaires groupés à myclimate respectivement ecoLive.
- ✓ Les brise-jets à bas débit ne sont pas installés dans un hôtel qui est exonéré(e) de la taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles ou qui exploite plus de 250 chambres.
- ✓ Le partenaire du programme et myclimate n'ont recours à aucune aide financière supplémentaire pour financer le projet<sup>i</sup>. Le projet est financé exclusivement par la vente de certificats CO<sub>2</sub>.
- ✓ Le partenaire du programme est prêt à participer au monitoring aléatoire tous les deux ans<sup>ii</sup>.
- ✓ Le partenaire du programme et les consommateurs d'eau chaude concernés transfèrent tous les droits pour les réductions des émissions à myclimate.
- ✓ Le partenaire du programme n'effectue pas de publicité explicite avec l'action, mais a néanmoins le droit d'évoquer le projet et la collaboration avec myclimate (la plus-value écologique est acquittée avec la remise du certificat).

## Dispositions contractuelles

*En remplissant et envoyant le formulaire d'inscription, le partenaire du programme fait selon les règles une demande d'admission au programme d'économies d'eau chaude en Suisse.*

*myclimate et ecoLive déclinent toute responsabilité en cas de dommages causés suite à l'installation des brise-jets. Tout dommage sera pris en charge par le partenaire ou par le client final.*

*Par sa signature, le partenaire accepte toutes les conditions et certifie remplir tous les critères d'admission.*

Je suis intéressé à participer contre indemnisation à l'étude de consommation d'eau <sup>iii</sup> (facultatif).

Lieu/date:

Signature:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_



Programme myclimate financé par la fondation klik et enregistré par l'Office fédéral de l'environnement OFEV.

<sup>i</sup> Excepté pour le soutien dans l'achat de pommeaux de douche efficaces.

<sup>ii</sup> Tous les deux ans jusqu'à 2020, des installations prises au hasard feront l'objet d'un monitoring aléatoire afin de contrôler si le brise-jets à bas débit est encore installé et pour demander si la sensation de confort a changé.

<sup>iii</sup> myclimate installe pendant six mois des appareils de mesure simples sur les robinets et les douches pour mesurer la consommation d'eau chaude. Les données sont anonymes. Le confort d'utilisation ne change en aucun cas.